

Ils se battent contre l'aliénation parentale

ARLON

L'association SOS Papa Belgique a mené une action devant le palais de justice d'Arlon et rencontré plusieurs magistrats.

Ce 25 avril était la journée internationale contre l'aliénation parentale. Si vous êtes passés devant le palais de justice d'Arlon ce jeudi entre 11 h

et 13 h, peut-être avez-vous été interpellé par les quelques manifestants qui ont déployé deux banderoles aux messages explicites. Une action menée par l'association SOS Papa Belgique créée à Bruxelles il y a 12 ans.

Une association qui vient en aide aux parents victimes d'aliénation parentale. Un phénomène qui touche les enfants de parents séparés quand l'un des parents crée une distance entre son enfant et



Les membres de l'association qui milite pour les droits des enfants victimes d'aliénation mentale et privés de l'un de leurs parents.

l'autre parent.

Un comportement contre lequel se bat l'association qui envisage d'ouvrir une antenne en province de Luxembourg. « Chaque année le 25 avril, nous manifestons devant un palais de justice du pays. Notre choix s'est porté sur Arlon parce que c'est ici que se trouvent Dominique Gérard, le président du tribunal de Première instance et le juge Pavanello,

président de division. Deux magistrats avec lesquels nous avons pu échanger ce mardi matin afin de les sensibiliser à notre cause. Et nous avons eu l'occasion d'apprendre que les magistrats de la province sont formés à l'aliénation parentale. Ce qui signifie qu'on avance dans le processus de reconnaissance du parent lésé », explique Olivier Milcamps, président de SOS Papa.

Un combat long et complexe

C'est que le combat du parent lésé est long et complexe pour ne plus être privé de son enfant. « Le juge a tendance à donner raison au père aliénant. Il applique le principe de prudence, estime Olivier Milcamps. Or, nous sommes là pour dénoncer ce fléau qui touche 90 % des papas. Pourquoi dénigrer un des deux parents

alors que l'enfant a besoin des deux pour son bien-être. »

Les mamans font elles aussi appel à l'association depuis quelques années. C'est le cas de Valérie qui a perdu le contact avec ses enfants après un divorce compliqué. « Je n'ai plus de contact avec mes enfants depuis 3 ans et 2 semaines. Cela a commencé par une non-présentation d'enfants. Le papa a ensuite porté plainte contre moi pour atteintes sur mes enfants. On entre alors dans une spirale judiciaire. Il faut prouver notre innocence à des experts, à la justice qui ne prend pas toujours le temps d'étudier le dossier complètement. Quand on dépose plainte à la police pour dénoncer une non-présentation d'enfant, il n'y a pas de suivi. Le temps s'écoule et je suis toujours isolée de l'éducation de mes enfants. » Un combat qui, selon l'association, concerne 66 000 enfants en Belgique.

LAURENCE BRASSEUR